



**VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 JUIN 2016**

**Présents :**

M. Bernard ZUNINO, Maire

Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Muriel MOSNAT, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Dominique TAFFIN, Sandrine LADEGAILLERIE, Roger AMALOR, Gérard BODIGOFF, Irmgard ASTIER, adjoints au Maire,

Mmes et MM. Claude BOISSIERES, Gérard-François KRATOCHVIL, Nathalie FOURMANN, Nordine AOUNALLAH, Mireille ROBERT, Xavier PASSERI, Isabelle OUDARD, Charles BENVENU, Jaya MAREEMOOTO, Olivier PRADAL-SAUVAGNAC, Anne-Marie DOUSSINEAU, José CASTICO OLIVEIRA, Clément JEHANNO, Christian SOUBRA à partir de 19h53, Jean-Philippe CHARTIER, Isabelle CATRAIN, Alice SEBBAG, Jean-Louis BERLAND, conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés :**

Mme Marie KEITA, procuration à Mme Sandrine LADEGAILLERIE

Mme Anne CORNU, procuration à Mme Carole COUTON

M. Nizar MEHRI, procuration à Mme Muriel MOSNAT

M. Christian SOUBRA, procuration à M. Jean-Philippe CHARTIER jusqu'à 19h53

Mme Marie-Elisabeth BARDE, procuration à Mme Alice SEBBAG

Mme Françoise POLI, procuration à Mme Isabelle CATRAIN

M. Arnold STASSINET, procuration à M. Jean-Louis BERLAND

**Secrétaire :**

Mme Sophie RIGAULT

Approbation du **Procès-Verbal de la séance du 15 février 2016** par 32 voix pour (la Majorité Municipale et « Agir ensemble à Gauche ») et 3 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche »).

Approbation du **Procès-Verbal de la séance du 4 avril 2016** par 32 voix pour (la Majorité Municipale et « Agir ensemble à Gauche ») et 3 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche »). (Sous réserve de rajouter le résultat du vote pour la délibération relative à l'accueil d'un volontaire en service civique).

**2016-133 : RENOUELEMENT DE LA LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE VIVANT, 1ERE ET 3EME CATEGORIE AUPRES DE LA DRAC ET DE LA PREFECTURE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LE CENTRE CULTUREL BASCHET**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** l'attribution de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>è</sup> catégorie à Madame Corinne LANCIER en date 13 novembre 2013 pour une durée de 3 ans, et que Madame LANCIER occupe toujours ses fonctions au Centre Culturel Baschet,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de solliciter le renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacle vivant de 1<sup>ère</sup> catégorie et de 3<sup>è</sup> catégorie auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France et de la Préfecture de la Région Ile de France, pour l'exploitation de lieu et la diffusion de spectacles vivants dans la salle culturelle et festive et sur le parvis du Centre Culturel Baschet,

**DESIGNE** Madame Corinne LANCIER, responsable du service de l'Action Culturelle au Centre Culturel Baschet, comme détentrice de ces licences.

**2016-134 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AMITIE TAÏPAS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 350 euros à l'association Amitié Taïpas pour soutenir financièrement un voyage au Portugal dans le cadre du rapprochement de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge avec celle de Taïpas.

**2016-135 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros au Comité de Jumelage pour couvrir les frais engagés en 2015.

**2016-136 : APPROBATION DU REGLEMENT DE CONCOURS DE DESSIN ORGANISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS SUR LA SENSIBILISATION AUX DANGERS DES PESTICIDES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDÉRANT** le travail réalisé par le Conseil Municipal des Enfants sur l'environnement, et plus particulièrement la campagne de sensibilisation aux dangers des pesticides qu'il souhaite mettre en place au travers d'un concours de dessin destiné à la réalisation d'affiches,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le règlement du concours de dessin organisé par le Conseil Municipal des Enfants sur la thématique de la sensibilisation aux dangers des pesticides.

**2016-137 : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour (la Majorité Municipale), 3 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche ») et 5 abstentions (« Agir Ensemble à Gauche »),

**DECIDE** de procéder à une décision modificative dont le détail figure ci-dessous :

D/R	I/F	Fonction	Nature	Op.	Service	Antenne	Libellé	Montant
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
D	F	O20	6288		404			500,00
D	F	01	022		210			2 584,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>								<b>3 084,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>								
R	F	O1	7324		210		FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES D'ILE-DE-France	-20 227
R	F	O1	7411		210		DOTATION FORFAITAIRE	25 554
R	F	O1	74127		210		DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	-2 243,00
<b>TOTAL RECETTES</b>								<b>3 084,00</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION</b>								<b>0,00</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>								
D	I	414	2113	300	320		JEUX	14 000,00
D	I	20	21312	100	320		ECOLES	-14 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>								<b>-0,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>								
R	I	20	1323	100	303	LAMARTINE	SUBVENTION DEPARTEMENT	8 500,00
R	I	20	1321	101	303		SUBVENTION ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	-26 623,50
R	I	20	1323	101	303		SUBVENTION DEPARTEMENT	638,50
R	I	61	1323	200	303	SALLE	SUBVENTION DEPARTEMENT	-41 650,00
R	I	61	1321	200	303	SALLE	SUBVENTION ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	66 640,00
R	I	412	1323	700	520	GYROUSSEAU	SUBVENTION DEPARTEMENT	-5 575,00
R	I	O20	1323	600	305	INFORMA	SUBVENTION DEPARTEMENT	-29 150,00
R	I	414	1321	300	303	JEUX	SUBVENTION ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	29 520,00
R	I	O1	1641		210	FIN	EMPRUNT	-2 300,00
<b>TOTAL RECETTES</b>								<b>0,00</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION</b>								<b>0,00</b>
<b>SOLDE DE L'ETAPE</b>								<b>0,00</b>

**2016-138 : REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**CONSIDERANT** que le montant du prélèvement du FPIC de l'ensemble intercommunal s'élève à 1 796 213 € pour l'année 2016,

VU la délibération du 23 juin 2016 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération « Cœur d'Essonne Agglomération » « **DECIDE** d'opter pour la **répartition dérogatoire libre** et de choisir d'affecter, pour l'exercice 2016, l'intégralité du prélèvement à la Communauté d'Agglomération « Cœur d'Essonne Agglomération ».

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour (la Majorité Municipale et « Agir Ensemble à Gauche ») et 3 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche »),

**DECIDE D'APPROUVER** la délibération susvisée.

**2016-139 : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL DE L'ETAT- MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour (la Majorité Municipale et « Agir Ensemble à Gauche ») et 3 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche »),

**PREND ACTE** de la nécessité de modifier le programme et le plan de financement adopté le 4 avril 2016.

**APPROUVE** la liste des opérations d'investissement comme ci-dessous, dans l'ordre de priorité indiqué :

ordre de priorité	Première enveloppe	Montant HT des travaux (hors MOE)	Etat		Autres financements			Reste à la charge de la ville	Taux
			Montant	Taux	Montant	financier	Taux		
1	Remplacement du réseau de chauffage du groupe scolaire B. Pascal	240 000 €	192 000 €	80,0%				48 000 €	20,0%
2	Programme de travaux 2016-2019 de mise aux normes d'accessibilité des ERP communaux dans le cadre de la démarche Ad'ap	382 000 €	57 391 €	15,0%	133 609 €	Dépt	35,0%	191 000 €	50,0%
	<b>Total</b>	<b>622 000 €</b>	<b>249 391 €</b>	<b>40,1%</b>	<b>133 609 €</b>		<b>21,5%</b>	<b>239 000 €</b>	<b>38,4%</b>

ordre de priorité	Deuxième enveloppe	Montant HT des travaux (hors MOE)	Etat		Autres financements			Reste à la charge de la ville	Taux
			Montant	Taux	Montant	financier	Taux		
1	Travaux d'adaptation des locaux de la Maison des Seniors à sa nouvelle utilisation	83 300 €	66 640 €	80,0%				16 660 €	20,0%
2	Réfection d'aires de jeux dans les parcs et les écoles	36 900 €	29 520 €	80,0%				7 380 €	20,0%
	<b>Total</b>	<b>120 200 €</b>	<b>96 160 €</b>	<b>80,0%</b>			<b>0,0%</b>	<b>24 040 €</b>	<b>20,0%</b>

**PREND ACTE** de la part d'autofinancement minimum restant à la charge de la commune, fixée à 20% ;

**APPROUVE** le plan de financement de chaque opération ;

**ATTESTE** de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments concernés ;

**SOLLICITE** l'aide de l'Etat pour chacune des opérations citées au taux le plus élevé possible,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes, à solliciter les dérogations nécessaires pour démarrer les travaux avant décision de l'Etat et à signer toutes les pièces se rapportant aux demandes de subventions dont les conventions de financement,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

**2016-150 : PLAN DE RELANCE DE L'INVESTISSEMENT 2015-2016 DU DEPARTEMENT-  
MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, par 32 voix pour (la Majorité Municipale et « Agir Ensemble à Gauche ») et 3 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche »),**

**PREND ACTE** de l'erreur contenue dans le plan de financement du programme adopté le 4 avril 2016 ;

**PREND ACTE** du montant de l'enveloppe financière allouée à la Commune par le Département, à savoir 321 423 €, et de l'effort financier minimum restant à la charge de la Commune ;

**APPROUVE** le programme modifié des opérations pour un montant total évalué à 757 627 € HT :

1	Remplacement des sols thermoplastiques du groupe scolaire Lamartine	303 496 €
2	Remplacement des sols du gymnase René Rousseau	72 131 €
3	Programme de travaux 2016-2019 de mise aux normes d'accessibilité des ERP communaux dans le cadre de la démarche Ad'ap	382 000 €

**SOLLICITE** pour la réalisation de ces opérations l'octroi d'une aide financière par le Département, d'un montant total de 321 423 €, répartie selon le tableau ci-annexé ;

**PREND ACTE** de la part d'autofinancement minimum restant à la charge de la Commune fixée à 50% ;

**APPROUVE** le plan de financement ci-annexé ;

**ATTESTE** de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments concernés destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés ;

**S'ENGAGE** :

- à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation de la convention d'aide financière par la Commission permanente du Conseil Départemental sauf accord exprès,
- à mentionner la participation financière du Département sur le chantier et à inviter le Président du Conseil Départemental ou son représentant à l'inauguration des aménagements et équipement subventionnés s'il y a lieu,
- à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations subventionnées,
- à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans,



- à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats ;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes en vue de la conclusion des conventions d'aide financière, à solliciter les dérogations nécessaires pour démarrer les travaux avant décision d'octroi éventuel de subvention et à signer toutes les pièces se rapportant aux demandes de subventions dont les conventions de financement ;

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

**Commune de Saint-Michel sur Orge**

ENVELOPPE FINANCIERE	
Montant de l'enveloppe	321 423 €
Taux de participation minimum de la collectivité	50%
Population	20291

Libellé de l'opération	Coût de l'opération HT (€)	Montant de la subvention (€)	Autres financements (€) (1)	Part restant à la charge de la collectivité		Echéancier prévisionnel de financement (€) (2)			
				Montant (€)	Taux (%)	2016	2017	2018	2019
1- Remplacement des sols thermoplastiques du groupe scolaire Lamartine (démarrage : été 2016, puis durant les congés d'été 2017 et 2018)	303 496 €	151 748 €		151 748	50%	75 874		75 874	
2- Remplacement des sols du gymnase René Rousseau (été 2016)	72 131 €	36 066 €		36 066	50%	36 066			
3- Programme de travaux 2016-2019 de mise aux normes d'accessibilité des ERP communaux dans le cadre de la démarche Ad'ap (démarrage été 2016: 8 sites puis 7 sites en 2017, 4 sites en 2018, 3 sites en 2019)	382 000 €	133 609 €	57 391	191 000	50%			66 805	66 805
<b>Total</b>	<b>757 627</b>	<b>321 423</b>	<b>57 391</b>	<b>378 814</b>		<b>111 940</b>	<b>0</b>	<b>142 679</b>	<b>66 805</b>

(1) Préciser l'origine des autres financements ;

(2) Ventiler le montant de la subvention

*Préciser l'année prévisionnelle de démarrage des travaux ainsi que la durée prévisionnelle des travaux*

**2016-140 : RAPPORT SUR L'UTILISATION DU CREDIT ATTRIBUE A LA COMMUNE AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, par 27 voix pour (la Majorité Municipale) et 8 abstentions (« Agir ensemble à gauche » et « Citoyens pour le front de gauche »),**

**APPROUVE** le tableau récapitulatif joint qui rend compte des actions engagées et entreprises par la commune au cours de l'année 2015.

Domaine d'intervention	Secteur	Montant global	dont FSRIF
Culture	Conservatoire	631 521 €	284 184 €
Action sociale	Seniors / Maintien à domicile	589 868 €	265 440 €
	Santé, emploi, logement	216 534 €	97 440 €
Sports	Subventions de fonctionnement aux associations	195 312 €	442 000 €
	Actions sportives	786 919 €	
Enfance – Appui à la parentalité	1, 2, 3 écoles	1 000 €	58 500 €
Enfance - Accompagnement à la scolarité	Etudes surveillées + coordination	81 000 €	
	Décrochage scolaire	30 000 €	
Enfance - Aménagement des temps de l'enfant	Formation animateurs et appui à la pratique	18 000 €	
Enfance – aménagement des temps de l'enfant	Ateliers TAP	35 064 €	15 779 €
Jeunesse - Citoyenneté	Formation délégués	3 500 €	25 888 €
	Ateliers artistiques et littéraires	35 000 €	
Jeunesse - Insertion	Bourses au permis	10 528 €	
	Forum des stages	6 500 €	
Petite enfance	Maison de la Petite Enfance	267 000 €	131 336 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 907 746 €</b>	<b>1 320 567 €</b>

### **2016-141 : SUPPRESSION DE POSTES AU SERVICE ENTRETIEN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, par 27 voix pour (la Majorité Municipale) et 8 voix contre (« Agir ensemble à gauche » et « Citoyens pour le front de gauche »),**

**DECIDE** de supprimer 13 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

### **2016-142 : CESSIION DE LA PARCELLE CADASTREE AM 84 SISE 24 RUE EDOUARD BRANLY**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de céder la parcelle cadastrée AM 84 sise 24 rue Edouard Branly pour un montant de 365 000 euros, à Madame Catherine JACQUES et Monsieur Philippe DECLEF,

**AUTORISE** l'occupation anticipée, et à titre gratuit, du garage à titre de stockage,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette cession.

**2016-143 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE DE DIVISION – PARCELLE AL 129**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, par 29 voix pour (la Majorité municipal, Madame Alice SEBBAG et Madame Marie-Elisabeth BARDE) et 6 voix contre (« Citoyens pour le front de gauche », Monsieur Christian SOUBRA, Monsieur Jean-Philippe CHARTIER et Madame Isabelle CATRAIN),**

**DECIDE** de diviser la parcelle AL 129 en deux parcelles,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à déposer la déclaration préalable de division correspondante,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette division.

**2016-144 : AUTORISATION D'URBANISME ET DE TRAVAUX POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE L'HÔTEL DE VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, par 29 voix pour (la Majorité municipal, Madame Alice SEBBAG et Madame Marie-Elisabeth BARDE) et 6 voix contre (« Citoyens pour le front de gauche », Monsieur Christian SOUBRA, Monsieur Jean-Philippe CHARTIER et Madame Isabelle CATRAIN),**

**AUTORISE** le Maire à déposer et à signer toute autorisation d'urbanisme et de travaux relative à la réalisation de cette opération.

**2016-145 : AUTORISATION D'URBANISME ET DE TRAVAUX POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU PÔLE SPORTIF ET ASSOCIATIF DES MARES YVON**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, par 32 voix pour (la Majorité Municipal et « Agir ensemble à gauche ») et 3 abstentions (« Citoyens pour le front de Gauche »),**

**AUTORISE** le Maire à déposer et à signer toute autorisation d'urbanisme et de travaux relative à la réalisation de cette opération.

**2016-146 : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après avoir décidé à l'unanimité d'un vote à main levée, en vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,**



Après avoir reçu les candidatures de Mesdames Isabelle OUDARD, Irmgard ASTIER, Isabelle CATRAIN et Françoise POLI,

Après en avoir délibéré comme suit :

- 27 voix pour Madame Isabelle OUDARD (la Majorité Municipale)
- 27 voix pour Madame Irmgard ASTIER (la Majorité Municipale)
- 8 voix pour Madame Isabelle CATRAIN (« Agir ensemble à Gauche » et « Citoyens pour le front de gauche »)
- 8 voix pour Madame Françoise POLI (« Agir ensemble à Gauche » et « Citoyens pour le front de gauche »),

**DÉCIDE DE DESIGNER** deux nouveaux membres pour représenter le Conseil Municipal au Comité d'Administration de la Caisse des Écoles de Saint-Michel-sur-Orge (en remplacement de deux conseillers démissionnaires) : Isabelle OUDARD et Irmgard ASTIER.

**2016-147 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LES CONSERVATOIRES DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE ET DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les conventions à titre gratuit et à titre onéreux entre les villes de Saint-Michel-sur-Orge et de Sainte-Geneviève-des-Bois ;

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

## LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions n° 2016-093 à 2016-103 : achats, renouvellements et remboursement de concessions funéraires.

Décision n° 2016-104 : Contrat avec TAKLIT PRODUCTIONS, 22 rue de Fleurus 75006 PARIS, pour un concert "12viesdaniel" dans le cadre de l'organisation du traditionnel repas de quartier du Centre Social Nelson Mandela le 27/05/2016. Montant TTC : 700 €.

Décision n° 2016-105 : Contrat avec l'Association "Tralalaire", 14 rue de Strasbourg 94300 VINCENNES, pour un spectacle le 28/06/2016 à la Maison de la Petite Enfance dans le cadre du spectacle de fin d'année de l'accueil familial Sucre d'Orge. Montant : 620 €.

Décisions n° 2016-106 et 107 : Achats de concessions funéraires.

Décision n° 2016-108 : Convention avec la Compagnie le SAPAJOU, 5 rue des communaux 1800 VEVEY (SUISSE), pour la mise à disposition d'une personne pendant 10h00 d'atelier de chant choral avec restitution lors de la représentation du Centre Social Nelson Mandela le 03/06/2016 au Centre Culturel Baschet. Montant : 400 € TTC.

Décision n° 2016-109 : Programmation culturelle saison 2015-2016 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour le spectacle SOL BEMOL le 29/05/2016 de la Compagnie DIRQUE ET FIEN, dans le cadre du festival de JOUR//DE NUIT, co-organisé avec Cœur d'Essonne Agglomération. Montant : 4 000 € TTC.

Décision n° 2016-122 : Spectacle "Moi je ne suis pas un éléphant" pour le RAM, en partenariat avec la Médiathèque Marie Curie de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, par la Compagnie "Les Volubiles" représentée par la SARL TOHU BOHU, 8 Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR, le 17/06/2016 de 9h30 à 10h30 à la Médiathèque. Montant : 200 € pour la Ville de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE et 620 € pour Cœur d'Essonne Agglomération.

Décision n° 2016-123 : Contrat de location d'un séjour gîte du 18 au 22/07/2016 à LOCTUDY pour le Centre Social Nelson Mandela avec Mr René de la TRIBONNIERE, 33 rue du Maréchal FOCH 76260 LOCTUDY. Montant TTC : 1 750 €.

Décision n° 2016-124 : Convention avec l'Atelier des Songes, 92 rue Denis Giogue 92410 CLAMART, dans le cadre des rythmes scolaires, pour encadrer un groupe d'enfants pour un atelier conte les mardis de 16h00 à 17h30. Montant : 577,50 € HT.

Décision n° 2016-125 : Renouvellement de convention de prêt à usage jusqu'au 30/04/2017, avec l'association GER, représentée par son Président, Clément JEHANNO-DUCROCQ, 11 rue Chopin 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE.

Décision n° 2016-126 : Convention avec ART 11, 8 rue de la Boële 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS, pour encadrer un groupe de collégiens les mercredis et samedis de 14h00 à 18h00 pour la réalisation d'une fresque. Montant : 1 535 €.

**Les numéros 2016-110 à 2016-121 sont des délibérations.**

## MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

PA : marché à procédure adaptée  
MBC : marché à bons de commandes  
FCS : fournitures courantes et services  
AOOE : appel d'offres ouvert européen

MU : marché unique  
PI : prestations intellectuelles  
NF : non formalisé

### Marchés conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ euros HT	DUREE DU MARCHÉ
16 08 PA	Prestations de capture, ramassage, transport des animaux errants ou décédés sur la voie publique et exploitation de la fourrière animale	SACPA	PA	Forfait annuel : 13 473,23 € HT	1 an reconductible 4 fois / 5 ans max
16 10 PA	Logiciel de gestion du temps de travail avec prestations et matériels associés	INCOTEC	PA	Forfait logiciel : 41 394,50 € HT / Coût maintenance annuelle logiciel : 3495,60 € HT / fourniture des terminaux montant maxi de 60 000 € HT	48 mois
16 11 PA	Travaux de remplacement du sol de l'Ecole Lamartine LOT 1 : Désamiantage	S.I.B	PA	Forfait TF : 61 159 € HT Forfait TC1 : 52 085 € HT Forfait TC2 : 48 697 € HT Forfait TC3 : 27 555 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
16 11 PA	Travaux de remplacement du sol de l'Ecole Lamartine LOT 2 : Revêtement sol souple	GROUPE SOLSTIS	PA	Forfait TF : 36 637 € HT Forfait TC1 : 31 155 € HT Forfait TC2 : 29 169 € HT Forfait TC3 : 17 039 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA
16 13 PA	Travaux de remplacement du sol sportif du gymnase René Rousseau	S.T.T.S	PA	Forfait : 56 958,42 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA

## Avenants conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'AVENANT	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en euros HT)
15 30 PA	Travaux d'aménagement des aires de jeux Lot 1 / Fourniture et pose de structures ludiques AVENANT 1 : Travaux supplémentaires	ELASTISOL	751 € HT
13 19 PA	Mission d'assistance financière globale (gestion de la dette et stratégie financière) pour la Ville AVENANT 1 : Avenant technique ayant pour objet de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'au 5-07-2017	FCL Gérer la Cité	Sans incidence financière
14 27 PA	Location et entretien de vêtements de travail pour le personnel de la DST AVENANT 1 : Avenant technique ayant pour objet de modifier la date de prise d'effet du marché au 20 janvier 2015	MAJ ELIS	Sans incidence financière
14 37 PA	Travaux de peinture, sols, cloisons et faux plafonds pour les bâtiments de la Ville AVENANT 1 : Augmentation du montant maximum annuel du marché à 240 000 euros HT et ajout d'une clause de reconduction anticipée du marché	A.D.L.V.O	Plus-value : + 20% / an

La séance est levée à 23h02

Le Maire,



Bernard ZUNINO

Affiché le : 08 JUL. 2016